

## Collorec 1650 et 1654

### Dessins ou plans de la maîtresse vitre et de l'église

Ces dessins ou plans datent de 1650 et 1654. Ils représentent les vitraux, les bancs et les tombes élevées de l'église de Collorec où figurent les armoiries des seigneurs fondateurs, prééminenciers ou bienfaiteurs de cette église.

Ils ont été produits lors d'un procès entre les Pères Carmes Déchaussés de Rennes, propriétaires de la seigneurie du Grannec, et Thomas Dumains, ingénieur des fortifications, propriétaire de la seigneurie de Roudoumeur. Les terres de ces deux seigneuries sont situées en partie à Collorec.

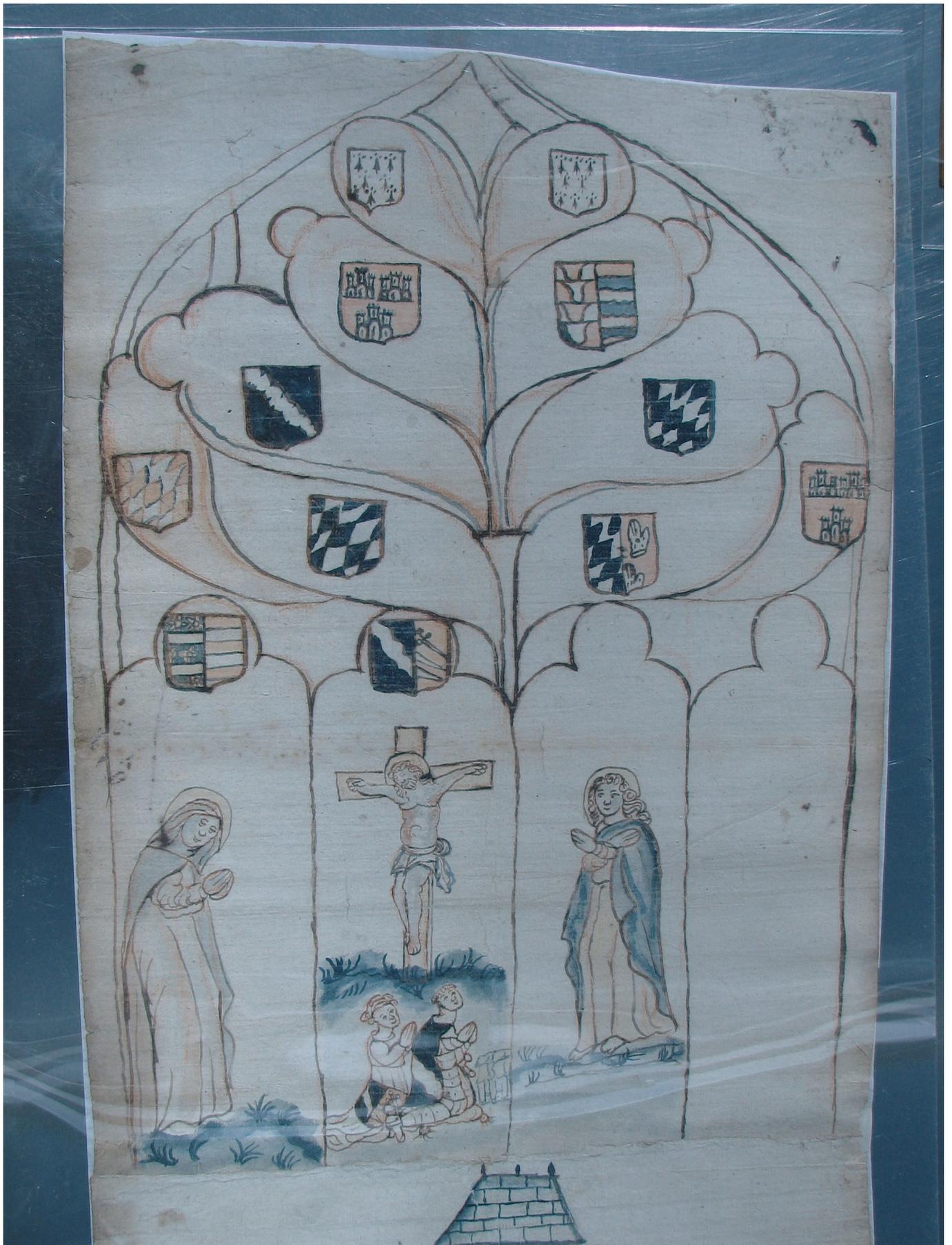
En 1725 Thomas Dumains (propriétaire de Roudoumeur depuis 1712), au retour d'une campagne militaire au service du roi, constate que les Pères Carmes ont remplacé un vieux banc lui appartenant (dit-il) par un banc neuf aux armes du Grannec.

*Le banc neuf est un banc clos ayant siège et accoudoirs et banquettes à s'agenouiller, fermé à serrure, ayant de hauteur de terre 2 pieds et demi ayant 4 pieds 2 pouces de longueur, pareillement de largeur, il y a sur son accoudoir 3 écussons cloutés dont celui du milieu est le plus grand et porte 3 châteaux, deux en un, un autre plus petit chargé d'une bande dentelée et de l'autre côté est un pareil petit écusson qui porte les armes du Mont Carmel*

Une longue procédure va alors s'engager entre les deux parties qui se disent propriétaires du banc. Elles produiront plus d'une centaine de pièces (remontant pour certaines au début du 15<sup>ème</sup> siècle) pour tenter de justifier leurs différents droits honorifiques et prééminences dans l'église de Collorec et en particulier la propriété du banc de la discorde.

En 1735 la procédure est toujours pendante.

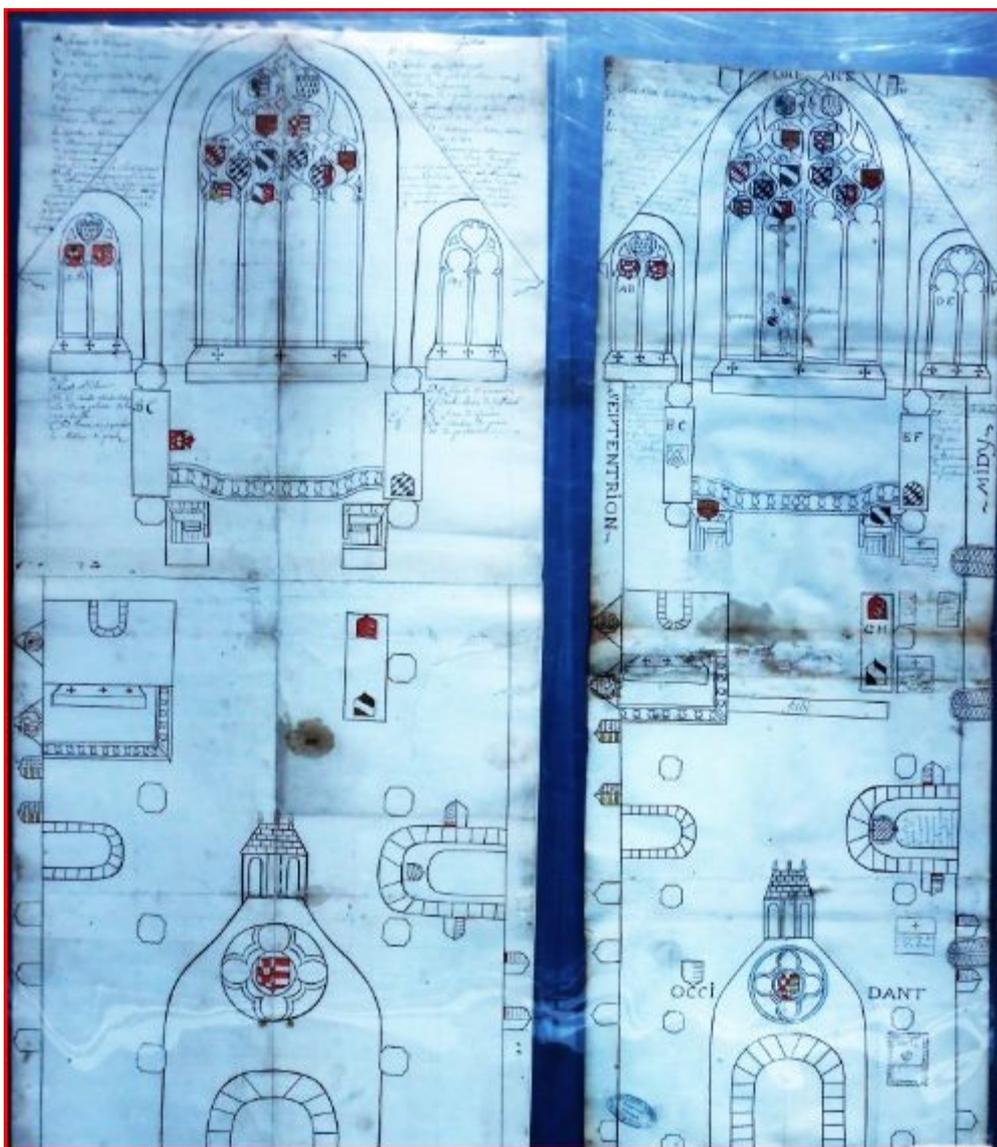
Dessin ou plan de 1650



Plan dressé à la demande de Claude Du Chastel, seigneur de Châteaugal (Landealeu), du Grannec (Collorec), de Mesle (Maël-Carhaix) et autres lieux.

Ayant appris que les paroissiens de Collorec avaient passé un marché avec François Quelen, peintre et vitrier, afin de refaire la maîtresse vitre de leur église, Claude Du Chastel *pour la conservation et le maintien de ses droits et maintien de ses armes et écussons y étant, tant comme seigneur de Châteaugal que du Grannec, demande à Jacques Quiniou, bailli et juge de la cour royale de Landeleau, assisté du procureur du roi de Châteauneuf du Faou, de faire un état et procès verbal tant de la dite vitre que de ses armes et écussons se trouvant au dessous du clocher au pignon du bas de la dite église tréviale de Collorec où, en compagnie du seigneur marquis, assisté dudit Quelen, peintre et vitrier, en la plus grande présence des tréviens s'y étant rendus pour assister à l'office divin attendu ce jour de dimanche, lui avons donné pour connu que dans la maîtresse vitre au dessus du crucifix et images représentant notre Dame et monsieur Saint Jean étant aux arcades d icelle vitre, il ya douze écussons, savoir deux représentant la Bretagne, sept autres écussons dans les quels sont les armes dudit seigneur marquis de Mesle à cause de ses terres et seigneuries de Châteaugal et Grannec, deux autres écussons dans les quelles sont les armes du seigneur et baron de Lannion à cause de sa terre et seigneurie de Tréflech (Collorec) et l'autre écusson faisant le douzième représentant les armes du seigneur de Roudoumeur à cause de sa terre et seigneurie de Roudoumeur (Collorec) comme aussi au dessous dudit crucifix étant dans l'une des arcades de la dite vitre il y a en icelle deux priants, en la robe de celui de debout il y a un autre écusson représentant les armes du Grannec, comme en pareil lui aurions donné pour connu, que au pignon étant au bas de la dite église au dessous du clocher il y a une vitre ronde dans la quelle il y a un autre écusson représentant les armes dudit marquis....* Ce procès verbal est établi le 13 mars 1650. Un plan des vitraux est effectué le même jour.

## Dessin ou plan de 1654



Plan effectué à la demande de Vincent de Kermabon, seigneur de Roudoumeur, suivant un procès-verbal des armoiries de l'église de Collorec effectué le 3 novembre 1654 *contre l'appropriement que prétend faire Jean Du Chastel, seigneur de Coetangars, nouveau propriétaire de la seigneurie du Granec, en la juridiction royale de Landeleau, particulièrement aux droits de premier prééminencier, fondateur et autres droits de lisière en l'église tréviale de Collorec.*

Les difficultés financières des deux parties mettront rapidement un terme au procès. En janvier 1656 les peintres et vitriers ayant réalisés les plans réclameront le salaire de leur travail au procureur du roi de Quimper qui les avait saisis d'office dans cette affaire.

Les notes figurant sur le plan de 1654 datent de 1726 d'après l'armorial de 1681 de Guy Le Borgne.

A France et Bretagne.

**B** Bretagne.

**C** Du Chastel de Châteaugal : de gueules à trois châteaux d'or, deux et un.

Aux Du Chastel par le mariage de Henri, seigneur de Mesle, avec Isabeau de Kermellec dame de Châteaugal vers 1465.

**D** Kermellec : vairé d'argent et de gueules en alliance avec la maison de Languenoez, ondé d'or et d'azur de six pièces au chef de gueules.

Jehan de Kermellec, seigneur de Châteaugal, époux de Béatrice de Languenoez au début du 15<sup>ème</sup> siècle.

**E** Faouet, jadis Boutteville, depuis Goulaine.

Louis Du Chastel, seigneur de Mesle, fils aîné de Henri, marié en 1453 à Isabeau de Boutteville, fille du Faouet.

**F** Lohennec : de sable à une bande engrêlée d'argent.

En 1428, Guillaume Lohennec seigneur du Grannec, fils aîné de feu Yvon Lohennec et de Marguerite Arsheuer déclare le rachat de Henri de Keramanach, décédé en 1425. A Guillaume, succéda Jean Lohennec, qui eut une fille Marie. Celle-ci épousa en première noce Guillaume de La Marche, mort sans héritiers avant 1499 et en seconde noce Richard de Coetanezre.

**G** Keramanach, seigneurs de Tréflech (Collorec) : fuselé à la bande d'argent et de sable.

**H** Châteaugal : idem C

**I** keramanach : idem G

**K**...Keramanach en alliance avec Mesle : de gueule à trois mains dextres à paumes d'argent, fermées d'hermines.

**L** Kermabon de Roudoumeur en alliance avec la maison de Guezennec Runanblein : d'argent à trois faces de gueules.

Louis Ansquer, seigneur de Roudoumeur, est l'époux de Marguerite de Keramanach en 1498.

La seigneurie de Roudoumeur passe dans la famille de Kermabon en 1558, par le mariage de Pierre avec Anne Ansquer.

**M** Le Grannec en alliance avec la maison de Pratmaria (Kerfeunteun) : de gueules à trois épées, la pointe en bas (Coetanezre) et de sable à une bande engrêlée d'argent (Lohennec).

Les armoiries représentées sur la vitre du clocher sont celles des Kermellec en alliance avec la maison de Languenoez.

Sur le plan de 1650, sous le christ, l'un des priants porte les armes en alliance de Lohennec et Coetanezre.

Le plan de 1654 prouve que la maîtresse vitre a été refaite depuis cette date. Les priants ne sont plus les mêmes. Ils portent les écussons des familles Coetanezre (homme) et Lohennec (femme).